



Bien manger pour une meilleure santé

Le programme de prestation postnatale peut vous aider

Le Programme de prestation postnatale offre une aide financière aux femmes qui viennent d'avoir un bébé. Si votre revenu familial annuel, après les impôts, était inférieur à 29 000 \$ l'an dernier, vous êtes peut-être admissible à de l'aide financière pour vous aider à défrayer les coûts associés à bien vous nourrir après la naissance de votre bébé.

Vous pourriez recevoir quatre chèques mensuels lorsque vous avez complété le processus de demande. Vous n'avez qu'à contacter votre bureau régional du ministère du Développement social; les lignes sans frais sont indiquées ci-dessous.

Pour plus d'information à savoir comment prendre soin de votre bébé, n'hésitez pas de contacter votre fournisseur de soins de santé ou visitez le site web www.gnb.ca/santépublique.

Bureaux du ministère du Développement social

Moncton (Région 1).....	1 866 426-5191
Saint John (Région 2).....	1 866 441-4340
Fredericton (Région 3).....	1 866 444-8838
Edmundston (Région 4).....	1 866 441-4249
Restigouche (Région 5).....	1 866 441-4245
Chaleur (Région 6).....	1 866 441-4341
Miramichi (Région 7).....	1 866 441-4246
Péninsule Acadienne (Région 8).....	1 866 441-4149